

## Décisions de la 138<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire Mardi 16 mai 2023 à 10h30 à l'Hôtel Marriott, Zürich

---

### 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022

*Décision de l'Assemblée générale :*

*Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022*

### 5) Approbation du rapport annuel et des comptes, emploi du bénéfice et décharge

#### 5.1 Approbation du rapport annuel, des comptes annuels de la maison mère et des comptes consolidés de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale l'approbation du rapport annuel, des comptes annuels de la maison mère et des comptes consolidés de l'exercice 2022.

*Décision de l'Assemblée générale :*

*Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2022*

#### 5.2 Emploi du bénéfice résultant du bilan 2022

Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale CHF 57'821'837

Proposition du Conseil d'Administration :

- Distribution d'un dividende brut de CHF 15.00 par action, soit CHF -4'950'000

- Report à nouveau du solde disponible CHF 52'871'837

*Décision de l'Assemblée générale :*

*Approbation du versement d'un dividende brut de CHF 15.00 par action*

#### 5.3 Décharge au Conseil d'Administration et à la Direction pour son activité durant l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale d'approuver la décharge au Conseil d'Administration et à la Direction pour l'exercice 2022.

*Décision de l'Assemblée générale :*

*Approbation de la décharge au Conseil d'Administration et à la Direction*

### 6) Révisions statutaires

Sur la base du nouveau droit de la société anonyme entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil d'Administration propose les modifications des statuts suivantes, en particulier afin d'assurer l'adaptation aux nouvelles dispositions légales (projet de statuts révisés en annexe) :

#### 6.1 Introduction de l'Assemblée générale virtuelle

Proposition du Conseil d'Administration : adoption du nouvel article

Art. 16ter	Assemblée générale virtuelle
------------	------------------------------

*Décision de l'Assemblée générale :*

*Approbation du nouvel article*



## 6.2 Implémentation du nouveau droit impératif de la SA

Proposition du Conseil d'Administration : adoption des nouveaux articles

Art. 7 al. 3	Demande d'inscription au registre des actions par voie électronique
Art. 11 ch. 7, 8 et 11	Nouveaux pouvoirs de l'Assemblée générale
Art. 12 al. 4 let. a	Modalités du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations
Art. 15 al. 2 et 3	Abaissement des seuils relatifs à la convocation d'une Assemblée générale par un actionnaire et à l'inscription à l'ordre du jour
Art. 16 al. 2, 3 et 4	Mode de convocation à l'Assemblée générale et contenu de l'ordre du jour
Art. 16bis	Recours aux médias électroniques et modalités
Art. 17bis	Assemblée générale par approbation écrite ou sous forme électronique
Art. 19 al. 5 et 6	Représentation des actionnaires à l'Assemblée générale
Art. 22 al. 4	Décisions de l'Assemblée générale nécessitant une majorité qualifiée
Art. 23 al. 2 et 4	Contenu obligatoire du procès-verbal de l'Assemblée générale et accessibilité
Art. 28 al. 4	Modalités de vote électronique du Conseil d'Administration
Art. 30 al. 2 ch. 8 et 9	Pouvoirs de décision du Conseil d'Administration
Art. 42	Réserve légale issue du bénéfice
Art. 47	Communications : adaptation aux moyens de communication modernes

*Décision de l'Assemblée générale :  
Approbation des nouveaux articles*

## 6.3 Révisions de forme

Proposition du Conseil d'Administration : adoption des nouveaux articles

Art. 5 al. 2	Capital-actions : clarification de la version française
Art. 6 al. 4	Droit à l'établissement d'une attestation relative à l'inscription au registre des actions
Art. 8 al. 3 et 4	Droits patrimoniaux et autres droits des actions : clarification
Art. 9 al. 1	Mode ordinaire de cession d'actions et réserve des titres intermédiaires : modernisation du texte
Art. 16 al. 5	Mode de convocation à l'assemblée générale : l'alinéa 5 est reflété dans le nouvel alinéa 4
Art. 16 al. 6	Nouvelle terminologie
Art. 19 al. 9	Adaptation du numéro d'article
Art. 20 titre et al. 2	Nouvelle terminologie
Art. 23 al. 3	Nouvelle terminologie
Art. 25 al. 3	Nouvelle terminologie
Art. 29 al. 2	Nouvelle terminologie
Titre IV	Nouvelle terminologie
Conclusion	Mention selon laquelle la version française des statuts fait foi

*Décision de l'Assemblée générale :  
Approbation des nouveaux articles*



- 7) **Vote sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction**
- 7.1 **Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2022**  
*Décision de l'Assemblée générale :*  
*Approbation du rapport de rémunération 2022*
- 7.2 **Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du Conseil d'Administration pour la période allant de l'Assemblée générale 2023 à l'Assemblée générale 2024 de CHF 380'000 (dont CHF 30'000 de charges sociales employeur)**  
*Décision de l'Assemblée générale :*  
*Approbation du montant global maximal de la rémunération fixe des membres du Conseil d'Administration (sous réserve de l'article 12b et c des statuts)*
- 7.3 **Vote contraignant sur la rémunération globale des membres de la Direction pour la période allant de l'Assemblée générale 2023 à l'Assemblée générale 2024**
- 7.3.1 **Montant global maximal de la rémunération fixe de CHF 2'250'000 (dont CHF 450'000 de charges sociales employeur)**  
*Décision de l'Assemblée générale :*  
*Approbation du montant global maximal de la rémunération fixe des membres de la Direction (sous réserve de l'article 12b et c des statuts)*
- 7.3.2 **Montant global maximal de la rémunération variable de CHF 550'000 (dont CHF 45'000 de charges sociales employeur)**  
*Décision de l'Assemblée générale :*  
*Approbation du montant global maximal de la rémunération variable des membres de la Direction (sous réserve de l'article 12b et c des statuts)*
- 8) **Election des membres du Conseil d'Administration et du Président du Conseil d'Administration**
- 8.1 **Réélection individuelle des membres du Conseil d'Administration et du Président du Conseil d'Administration jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.**  
*Décision de l'Assemblée générale :*  
*Réélection des membres du Conseil d'Administration :*
- 8.1.1** Pierre-Marcel Revaz, Président  
**8.1.2** Céline Amaudruz, Vice-Présidente  
**8.1.3** Olivier Schucht  
**8.1.4** Emmanuel Séquin  
**8.1.5** François Sunier
- 8.2 **Election d'un nouvel Administrateur**  
*Décision de l'Assemblée générale :*  
*Election de M. Karl Zeller au Conseil d'Administration proposé par un groupe d'actionnaires*



**9) Election des membres du Comité de rémunération**

Réélection individuelle des membres du Comité de rémunération jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

*Décision de l'Assemblée générale :*

*Réélection des membres du Comité de rémunération :*

**9.1** Céline Amaudruz

**9.2** Pierre-Marcel Revaz

**9.3** Emmanuel Séquin

**10) Election du représentant indépendant**

*Décision de l'Assemblée générale :*

*Réélection de Me Cyrille Bugnon, Etude d'avocats, Avenue du Tribunal-Fédéral 27, Case postale 534, 1001 Lausanne en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.*

**11) Election de l'organe de révision**

*Décision de l'Assemblée générale :*

*Réélection de PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2023.*

**12) Divers et propositions individuelles**

Néant

Granges-près-Marnand, le 16 mai 2023

